

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 13 décembre 2011, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2011-0106 Avenue Pilon/boulevard Hébert, lots P-13, P-13-3, P-13-4 et P-13-7 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser la création d'un lot distinct ayant une superficie de 3650,1 mètres carrés, alors que le Règlement 149 concernant le lotissement prescrit une superficie minimale de 3716 mètres carrés pour un terrain non desservi par l'aqueduc et l'égout situé à moins de 100 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau.

DM2011-0108 868, avenue de Grande-Île, lot 3 596 004 du cadastre du Québec.

Autoriser une allée véhiculaire à double sens d'une largeur de 5,4 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une largeur minimale de 6 mètres pour une allée d'accès à double sens.

DM2011-0109 252, rue Cossette, lot 3 819 453 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un garage détaché existant à 0,77 mètre de la ligne de lot et à 0,79 mètre du bâtiment principal, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une distance de 1,5 mètre de la ligne de lot et une distance minimale de 2 mètres d'un bâtiment principal.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 novembre 2011.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe